

## DISSOLUTION

Le dossier est constitué :

**De deux imprimés M2** : complétés et signés **en original** par le représentant légal ou le mandataire.

### **Des pièces justificatives suivantes :**

- ✓ 1 exemplaire original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (**enregistré auprès du service d'enregistrement des impôts. Présenter 3 exemplaires au moins car le SIE en garde un**).
- ✓ copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec date de publication.  
Pour les SNC : exemplaire ou copie du journal d'annonces légales **obligatoire**.
- ✓ Si le liquidateur n'est pas l'ancien représentant légal :

### **Représentant légal personne physique :**

- ✓ Justificatif d'identité

#### **Français (résidant en France ou non)**

- copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).

#### **Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile)**

- copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.

#### **Etrangers (hors EEE) résidant en France**

- copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.

#### **Etrangers (hors EEE) non résidant en France**

- copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.

- ✓ Une déclaration de non-condamnation et de filiation, datée et signée, en original.

### **Représentant légal personne morale :**

- ✓ Un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés original datant de moins de trois mois ou à défaut un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce.

- ✓ Formalité effectuée par un mandataire : pouvoir signé des deux parties.

### **Coût de la Formalité :**

**Frais Greffe** : 195.38 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

▲ Pour les sociétés unipersonnelles (SARL, SASU) **dont l'associé unique, personne physique assume personnellement la gérance ou la présidence** : 79.38 €.

**Frais CFE** : 70,00 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.